

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 31 JANVIER 2022

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 25/01/2022

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 07/02/2022

Délibération n° D-2022-50

'Territoire Engagé pour la Nature' - Labellisation de l'Office
Français de la Biodiversité - Engagement dans le dispositif

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Elsa FORTAGE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU.

Secrétaire de séance : Madame Christine HYPEAU

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Aurore NADAL, ayant donné pouvoir à Madame Aline DI MEGLIO, Madame Yvonne VACKER, ayant donné pouvoir à Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Madame Noélie FERREIRA, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Yann JEZEQUEL, ayant donné pouvoir à Madame Elsa FORTAGE

Excusés :

Madame Ségolène BARDET.

**Mission Participation interne -
Accessibilité - Développement durable**

**'Territoire Engagé pour la Nature' - Labellisation de
l'Office Français de la Biodiversité - Engagement
dans le dispositif**

Monsieur Thibault HEBRARD, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le label « Territoire Engagé pour la Nature » s'adresse aux communes et aux intercommunalités souhaitant faire de la biodiversité un indicateur fort de leur territoire. Cette reconnaissance, valable 3 ans, contribue à développer et à soutenir les initiatives locales en apportant aux collectivités :

- une visibilité à l'échelle régionale et nationale,
- un accompagnement technique par des experts dans la réalisation et le suivi des actions à mettre en place,
- une recherche personnalisée et une priorité d'accès aux financements existants,
- un accès au réseau d'échanges regroupant toutes les collectivités engagées.

L'objectif est de perpétuer, au-delà de la labellisation, l'engagement des territoires en faveur de la préservation de la biodiversité, en intégrant cet enjeu à l'ensemble de leurs politiques publiques, en sensibilisant et mobilisant les citoyens et les acteurs locaux, et en partageant les expériences et les bonnes pratiques dans l'optique d'une amélioration continue.

Ce label, délivré par l'Office Français de la Biodiversité en partenariat avec les Agences Régionales de Biodiversité, est ouvert en Nouvelle-Aquitaine, par concours, depuis le 24 septembre 2021. La candidature (gratuite) doit présenter entre 1 et 10 actions à démarrer et/ou à réaliser dans les 3 ans suivants l'obtention du label. L'évaluation par un jury régional se déroulera début 2022.

La Ville de Niort, engagée de longue date en faveur de la biodiversité, souhaite renforcer son implication et sa visibilité en postulant à cette labellisation dès cette année.

Elle propose les actions suivantes, issues de son Plan d'Actions Biodiversité 2019-2024, en cohérence avec les objectifs stratégiques de Niort Durable 2030, (**Objectif stratégique 1.1 – Favoriser une urbanisation durable qui préserve les espaces, lutter contre l'artificialisation des sols, préserver la surface agricole utile et développer le végétal /Objectif stratégique 1.2 – Préserver et restaurer la biodiversité**) et les enjeux de préservation de la biodiversité régionaux et nationaux.

- Action 1 « Promouvoir et valoriser les entreprises locales qui s'engagent dans la préservation de la biodiversité notamment en développant un volet accueil de la biodiversité et réduction des impacts négatifs sur leurs parcelles ».
- Action 2 « Favoriser l'ouverture des clôtures et le passage sécurisé des petits animaux ».
- Action 3 « Réaliser le plan de gestion du Chemin Communal du IIIème Millénaire sur un premier secteur ».
- Action 4 « Former les services à la détection des atteintes à la biodiversité et à l'environnement ».
- Action 5 « Réaliser un programme participatif de protection des pollinisateurs sauvages en multipliant les jardins/vergers partenariaux ».
- Action 6 « Élaborer une stratégie foncière et partenariale dans le but de définir des critères d'acquisition et de gestion des parcelles réservoirs de biodiversité ».
- Action 7 « Inventorier et conserver les mares privées et publiques en zones urbaines ».

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'engagement de la Ville de Niort dans le dispositif ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces afférentes à cette labellisation avec l'Office Français de la Biodiversité.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Thibault HEBRARD